

Avenant du 2 septembre 2019

Projet Educatif Territorial

2018-2021

De

La Communauté de communes

Piège-Lauragais-Malepère

Concerne une organisation des temps scolaires sur 4.5 jours

Points du PEDT concernés par l'avenant

L'école primaire de VILLASAVARY a fait la demande de déroger aux rythmes scolaires sur 4.5 jours. Par courrier en date du 8 juillet 2019, Mme la DASEN a accepté en vertu des dispositions de l'article D521-12 du code de l'éducation.

A partir de la rentrée de septembre 2019, elle organisera ses rythmes éducatifs sur 4 jours.

L'école de Villasavary ne fait donc plus partie de ce projet éducatif territorial.

Périmètre du PEDT à compter du 2 septembre 2019 :

Bram, Belpech, La Force, Lasserre de Prouille, Molandier, Saint Sernin, Pech Luna, Pecharic et le Py, Plaigne, Villautou, Brezilhac, Ferran, Villesiscle

SIGNATAIRES du PEDT

**Pour le préfet et par délégation, le directeur
départemental de la cohésion sociale et de la
protection des populations de l'Aude**

Dominique INIZAN

**La directrice académique des services de
l'éducation nationale de l'Aude**

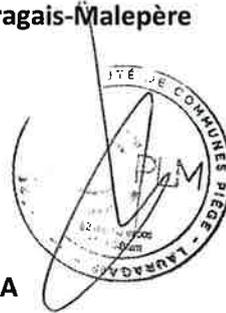
Claudie FRANÇOIS GALLIN

**Le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
de l'Aude**

**Le président de la Communauté de communes
Piège –Lauragais-Malepère**

Elise PALUS

André VIOLA



Le maire de BELPECH

Le maire de BRAM

Pierre VIDAL



Claudie MEJEAN



Le maire de LA FORCE

Le maire de LASSERRE DE PROUILLE

Richard ROBERT



Eric LANNES

